



# COVID 19 - Recommandations d'organisation des formations SST et APS

Suite aux nouvelles dispositions gouvernementales, les recommandations d'organisation des formations SST et APS (partie secours) sont revues. Elles sont applicables aux **formations initiales et MAC d'acteur SST et APS (partie secours) et de formateur SST**.

Ces recommandations complètent notamment le « [Guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19](#) » du ministère du Travail et les « [Recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le covid-19](#) » du ministère de la Santé. Il reste par ailleurs indispensable d'assurer une veille permanente afin d'appliquer les dernières mesures en vigueur permettant de faire face à l'épidémie de Covid-19.

## 1. Recommandations générales

La circulation du SARS-CoV-2 nécessite de maintenir un certain nombre de mesures lors des formations afin de prévenir les risques de contamination toujours présents.

Il convient de consacrer au début de la formation un temps d'information spécifique à la prévention des risques de transmission du virus, afin de rappeler en particulier la nécessité de :

- aérer régulièrement les locaux ;
- se laver régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;
- nettoyer et désinfecter fréquemment le matériel.

## 2. L'usage de moyens de protection en formation

Le port du masque chirurgical n'est pas obligatoire mais reste important pour freiner la circulation du virus. Il reste fortement recommandé lors de la pratique des gestes et des épreuves certificatives impliquant une promiscuité, voire des contacts entre les personnes.

Le port de gants et d'une surblouse n'est pas indispensable.

## 3. La réalisation des exercices pratiques et des épreuves certificatives

Les stagiaires procèdent à un lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique avant et après les exercices pratiques et les épreuves certificatives. Le formateur fait de même lorsqu'il est amené à réaliser des démonstrations.

L'ensemble du matériel (pédagogique ou autre) doit être désinfecté avant la formation et après chaque utilisation à l'aide d'un produit détergent et désinfectant répondant à la norme NF EN 14476.

La pratique des insufflations est possible à la condition de disposer idéalement d'un mannequin par apprenant. Sinon, chaque stagiaire doit disposer d'une peau de visage et de sacs d'insufflation individuels.